

INFRA BTOB HOLDCO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 546.973.062,96 euros
Siège Social : 1bis Place de la Défense – Tour Trinity - 92400 Courbevoie
908 481 062 R.C.S Nanterre

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le 29 septembre 2025,

La société ATH, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.601.688 euros dont le siège social est 1bis Place de la Défense – Tour Trinity, 92400 Courbevoie, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 431 958 313, représentée par son Président, la société ALTITUDE, elle-même représentée par sa Présidente, Madame Dorothée LEBARBIER.

Associée Unique de la Société,

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission, à compter du 16 septembre 2025, de la société Deloitte & Associés de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société PricewaterhouseCoopers Audit, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 672 006 483, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a, par lettre séparée, dans l'éventualité de sa nomination, accepté le mandat qui vient de lui être confié et déclaré ne pas être en contravention avec les dispositions légales relatives aux incompatibilités, aux interdictions ou déchéance du droit d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique

Signé par :

Dorothée Lebarbier

34CC93B4F0524AA...